

FICHE PROJET

Nom du porteur : André PESCE, Maire

Statut juridique : COMMUNE LE FUGERET

Territoire* : Communauté de Communes Alpes Provence Verdon* nom de

l'EPCI Le présent document permet de présenter de manière synthétique le projet pour lequel le porteur est susceptible de solliciter un financement au titre du contrat départemental de solidarité territoriale des Alpes de Haute-Provence. Il ne constitue pas un engagement de la part du Département et ne saurait présager de l'éligibilité du projet. Il est informatif et n'ouvre à aucun droit.

<p>Nom du projet</p>	<p align="center">TRAVAUX D'URGENCE-SAUVEGARDE ET MISE EN VALEUR DE L'ERMITAGE SAINT-PIERRE-DU-BOIS</p>
<p>Description synthétique et objectif du projet</p>	<p>Installation, acheminements et replis et remise en ordre après chantier 1 000,00 démontage soigné et référencé (calepiné) des pierres en équilibre au sommet des murs, stabilisation pérenne de la porte ouest de l'ermitage 4 500,00 démontage de pins menaçants et mise en place d'un panneau d'interdiction et d'avertissement 2 500,00 total travaux 8 000,00 maîtrise d'œuvre 3 000,00 total travaux d'urgence, HT 11 000,00 tva 20% 2 200,00 total travaux d'urgence, TTC 13 200,00</p> <p align="center">mesures de confortement</p> <p>L'ermitage Saint-Pierre des Bois, situé au cœur du massif des Grès d'Annot, sur la route du hameau d'Argenton est un lieu est très anciennement occupé, probablement depuis la protohistoire et de manière continue à travers le haut Moyen-Âge. Il a accueilli ensuite une petite chapelle romane puis enfin un ermitage / lieu de pèlerinage reconstruit au XVIII^os., encore complet et fonctionnel au début du XX^os. La chapelle est répertoriée à l'inventaire du patrimoine de la Région SUD et a fait l'objet d'une étude patrimoniale par un architecte, Xavier Boutin, spécialisé dans la restauration et l'aménagement de site en ruines. Les vestiges sont composés d'une chapelle orientée anciennement voûtée et munie d'une abside semi-cylindrique, joutée à l'arrière d'un ermitage jadis doté de deux niveaux d'habitation. Du parvis un passage en bord de falaise permet d'en faire le tour complet. L'ermitage est très un site très fréquenté, par les randonneurs et notamment par les grimpeurs présents en grand nombre sur ce secteur connu internationalement pour l'escalade. La commune souhaite réaliser des travaux de consolidation dans un premier temps afin de sauvegarder le vestige dans son état actuel et de conforter l'édifice pour permettre la visite en toute sécurité. Dans un second temps, la commune envisagera la restauration complète et la valorisation de ce lieu.</p>
<p>Localisation du projet</p>	<p>B 43-lieu-dit La Tour</p>

Coût prévisionnel (HT)	11 000.00€												
Plan de financement prévisionnel - ressources (HT)	<table> <tr> <td>Fonds Européen</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>Etat</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>Région</td> <td>40%= 4 400.00€</td> </tr> <tr> <td>Département</td> <td>40%= 4 400.00€</td> </tr> <tr> <td>Autres</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>Autofinancement</td> <td>20% = 2 200.00€</td> </tr> </table>	Fonds Européen	Etat	Région	40%= 4 400.00€	Département	40%= 4 400.00€	Autres	Autofinancement	20% = 2 200.00€
Fonds Européen												
Etat												
Région	40%= 4 400.00€												
Département	40%= 4 400.00€												
Autres												
Autofinancement	20% = 2 200.00€												
Calendrier prévisionnel de réalisation	2025 <i>Dès l'obtention des subventions sollicitées</i>												

Date, nom et signature du représentant légal : **13/09/2024**



Personnes chargées du suivi : Mr PESCE André

Mr PELLEGRIN Jean

Email : le.fugeret.mairie@wanadoo.fr

jpfigeret@gmail.com

Tél. : 0492832016/0608347026

0614322046

*Cette fiche de renseignement permettra d'alimenter les échanges relatifs à la clause de revoyure des contrats départementaux de solidarité territoriale 2024-2026 (avenant 2025)
Elle ne fera pas l'objet d'un accusé de réception. Si l'opération est inscrite au contrat, cette fiche ne remplace pas le dépôt d'un dossier de demande de subvention.*

Fiche à retourner à l'adresse suivante avant le 30 septembre 2024 :

Service Conseil aux collectivités

pdem-conseil@le04.fr

04 92 30 05 08